



Plan Local d'Urbanisme

Le mot du Maire



En décembre dernier, un premier bulletin d'information concernant la démarche globale pour la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) vous a été adressé.

Vous informer sur les objectifs de cette démarche et vous exprimer en quelques mots les orientations pour l'organisation et la gestion des espaces sont une de nos principales préoccupations.

Un groupe de travail constitué d'Elus et du DGS de Richardmémil, d'un représentant du Conseil Général, d'une représentante de la Communauté de Communes Moselle Madon, et d'une représentante du bureau d'études se réunit régulièrement.

Une vingtaine de réunions sont programmées ; elles se décomposent en plusieurs phases elles mêmes déclinées en cycles intermédiaires. Deux réunions de concertation publiques vous seront proposées.

Lors de la première réunion en juin 2009, la méthodologie de travail est présentée par Céline Baudon (directrice du bureau d'études "Espace et Territoires") : contenu et objectifs sont exposés au groupe de travail.

Aujourd'hui, six réunions concernant le (PADD), Projet d'Aménagement du Développement Durable ont permis de situer les enjeux sur notre commune et de les valider en rapport à la loi SRU de décembre 2000.

Ce deuxième bulletin d'information spécial PLU vous informe de l'avancement de nos travaux.

Pour que Richardmémil se renouvelle !

Henri Noirel,
Maire de votre commune

PADD : projet communal et priorités d'action définissent les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Ces orientations prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre à court et/ou à long terme.

La Commission P.L.U. a souhaité travailler sur 4 thèmes :

- Habitat/Cadre de vie
- Activités
- Déplacements
- Environnement

Les 4 thèmes suivants sont d'égale importance et ne sont pas hiérarchisés entre eux.



Habitat / Cadre de vie

Evolution démographique

Favoriser une évolution démographique positive (environ 100 habitants dans 5 ans), inverser la tendance au vieillissement.

Favoriser à la fois l'implantation de jeunes couples avec enfants et **maintenir** également sur Richardménil une population vieillissante notamment par l'accession à des logements adaptés.

Caractéristiques du développement urbain

Préserver le cadre de vie agréable et le cadre environnemental.

Permettre un développement urbain raisonnable, maîtrisé et cohérent.

Réfléchir à un développement urbain en concordance avec la capacité urbanisable existante (parcelles actuellement inoccupées et logements vacants).

Favoriser une extension urbaine distillée dans la trame urbaine.

Attractivité Centre de Bourg :

Affirmer et **équilibrer** la présence de plusieurs pôles d'attraction (commerces, services...) le long de la RD par un traitement de l'environnement qualitatif.

Hiérarchisation du réseau des voiries :

Identifier les voies principales et les voies secondaires afin de garantir une harmonie avec le bourg existant.

Créer, au sein des zones d'extension urbaine, des rues conçues pour les déplacements piétonniers et comme lieu de vie.

Entrées de ville :

Requalifier les entrées de ville du point de vue de l'urbanisme, de la qualité paysagère et de la sécurité.

Mettre en sécurité la traversée du village par le biais d'un aménagement urbain.

Patrimoine bâti ancien :

Préserver les éléments patrimoniaux liés à l'architecture traditionnelle tout en permettant la réhabilitation de ces éléments bâtis.

Préserver l'identité architecturale du centre ancien.

Mettre en valeur l'ambiance villageoise architecturale.

Protéger l'ensemble de la ferme du vieux château comme fleuron patrimonial remarquable.

Architecture :

Garantir l'intégration urbaine et architecturale des constructions de type pavillonnaire et les extensions futures.

Garantir une homogénéité des volumes et des couleurs.

Zones tampon :

Mettre en place des zones de transition verte entre le bâti pavillonnaire et les espaces naturels/agricoles.

Maintenir et créer des zones tampon entre la périphérie urbaine extérieure, l'environnement et les différents secteurs urbains.

Mettre en œuvre des zones relais naturelles (espaces favorables au maintien de la faune et de la flore).

Equipements publics / Espaces publics :

Relocaliser certains équipements comme la Maison du Temps Libre pour des raisons fonctionnelles (nuisances).

Créer un lieu de convivialité / espace public au niveau des extensions futures.

Créer un véritable réseau d'espaces publics, à l'échelle du village, reliés par un cheminement piétonnier (notion de circuit) dans le cadre d'une volonté de créer des liens inter secteurs à dimension humaine.

Logements :

Favoriser le développement et l'implantation d'une mixité de logements pour accueillir toutes les tranches d'âges de la population.

Développement durable :

Encourager la mise en place d'un éco-quartier entre la rue des Lilas et la zone d'activités de la rue Jean Lamour (instaurer une continuité résidentielle).



Activités Economiques

Evolution des activités :

Maintenir et pérenniser le tissu économique existant qui permet d'assurer une certaine autonomie du ban communal.

Maintenir les services et les commerces de proximité au niveau de la placette centrale afin d'assurer un pôle de centre bourg.

Localisation des activités :

Travailler la mixité entre l'habitat et les activités (commerces/services) : activités à diffuser dans la trame urbaine.

Maintenir la spatialisation des activités industrielles dans les zones préexistantes.

Etudier l'implantation de la zone d'activités au lieu-dit « sur Chauvumont » dans la continuité de la zone industrielle de Ludres et Fléville (connexions des voiries en attente et dimensionnées en conséquence).

Intégrer une dimension paysagère dans la conception et le développement de cette zone.

Démarche architecturale :

Favoriser une démarche d'intégration architecturale pour les futures constructions dédiées à l'activité (homogénéité des gabarits et des volumes des constructions notamment en ce qui concerne celles implantées intramuros).

Tourisme :

Maintenir les activités touristiques existantes.

Profiter du P.L.U. pour renégocier la valorisation du site des étangs avec la C.U.G.N. (exploitation, fonctionnalité touristique,...).

Favoriser le développement du pôle fluvial et le tourisme vert : gîtes ruraux,...

Revaloriser la passerelle Mangin.

Agriculture :

Favoriser une démarche d'intégration architecturale pour les futures constructions dédiées à l'agriculture (homogénéité des gabarits, des volumes, des couleurs des constructions).



Déplacements

Sentiers piétons :

A l'échelle du territoire communal :

Identifier et **hiérarchiser** les différents sentiers existants pour créer un circuit de mise en valeur du bourg et de son environnement (tourisme/halte fluviale/halte camping car) : **créer** un véritable bouclage/maillage avec un point de convergence : le bourg.

Revaloriser les chemins piétonniers inter lotissements afin de garantir une bonne circulation.

Concevoir des chemins bucoliques qui invitent à la ballade en garantissant des déplacements sécurisés.

Valoriser les chemins en direction des zones de forêts.

A l'échelle du territoire intercommunal et/ou supra communal :

Porter le projet intercommunal de liaison des territoires des communes de la Communauté de Communes de Moselle et Madon.

Créer un sentier au nord du ban communal afin de garantir une liaison avec Ludres et au-delà le Grand Nancy.

Réhabiliter les chemins de halage.

Cyclotourisme :

Créer un réseau vélo en site propre et/ou mixte (piétons) de type « voie verte » à l'échelle du ban communal, y compris au niveau de la traversée du bourg.

Transports en commun :

Mettre en sécurité certains couloirs de bus (élargissement des emprises).

Stationnement :

Gérer les problèmes de stationnement dans la traversée du bourg et les lotissements existants (Vert Village, Haut du Lac).

Anticiper la problématique du stationnement dans les zones d'extensions futures.



Environnement

Equilibre entre les espaces :

Respecter l'organisation spatiale du territoire.

Maintenir l'équilibre entre les espaces urbains, les espaces naturels et les espaces agricoles résiduels.

Reconnaître les derniers espaces agricoles de Richardménénil derrière le Bois Impérial et vers Messein.

Trame bleue / trame verte :

Créer une trame bleue / trame verte à l'échelle du territoire communal.

Mettre en œuvre des mesures compensatoires environnementales paysagères en cas d'aménagement impactant.

Protection paysagère :

Mettre en œuvre une protection renforcée au droit de certains espaces de première importance : vergers, bois, zones humides,...

Valoriser les vergers et les coteaux.

Concrétiser dans le P.L.U. les dispositions du Plan Paysage de la Communauté de Communes de Moselle et Madon.

Végétation remarquable :

Protéger les haies, les bosquets et les arbres remarquables sur le territoire communal, dont les vergers qui ceignent la zone bâtie.

Sauvegarder la zone humide et la végétation arborée des Eaux Mortes.

Lignes de crête et impact visuel dans le paysage :

Préserver la ligne d'horizon et les zones de vergers du chemin rural de la Veaux.

Préserver les lignes de crête des coteaux ainsi que les vues panoramiques du fond de vallée.

Risques naturels :

Intégrer les risques naturels dans l'organisation du territoire : inondations, glissements de terrain.

Prendre en compte la zone inondable dans la définition de l'urbanisation, tenir compte du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi).

Prendre en considération les conclusions de l'étude hydraulique du ruisseau de la Orne pour dimensionner la zone humide en contrebas du centre de la commune (rue de la Sablière, canal, Moselle, les Mortes).

Energies renouvelables :

Encourager les énergies renouvelables dans les projets futurs.

Favoriser l'intégration architecturale et urbaine des constructions bioclimatiques.

Promouvoir l'architecture contemporaine dans l'éco-quartier.

Gestion des eaux pluviales :

Encourager la rétention de l'eau de pluie à la parcelle.

Réunion de concertation publique le :

Mercredi 30 juin 2010 à 18 heures 30

MTL - Richardménénil